

M. Byrne: Montant total payé par le gouvernement fédéral à chacune des provinces depuis la mise en œuvre du programme en vertu duquel il assume 50 p. 100 des frais de la main-d'œuvre affectée aux travaux d'hiver entrepris par les municipalités:

Province	Montant total payé
Terre-Neuve	\$ 619,719.57
Île du Prince-Édouard	123,618.66
Nouvelle-Écosse	950,654.68
Nouveau-Brunswick	1,224,999.14
Québec	25,794,794.67
Ontario	15,332,759.14
Manitoba	2,260,859.25
Saskatchewan	4,523,628.46
Alberta	8,582,659.09
Colombie-Britannique	9,725,929.42
Yukon	5,199.11
Territoires du Nord-Ouest	30,627.94
Bandes indiennes	225,260.56
	<hr/>
	\$69,400,709.69

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONTRATS ACCORDÉS À LA «ENAMEL AND HEATING PRODUCTS LIMITED»

Question n° 71—M. Coates:

1. Quelle est la valeur totale des contrats adjugés à la *Enamel and Heating Products Limited* durant l'année financière 1962-1963?

2. Quelle est la valeur estimative des contrats adjugés à la *Enamel and Heating Products Limited* pour l'année financière 1963-1964?

M. Dupuis: Je dépose le document.

CÔÛT DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES INDIENNES

Question n° 199—M. Howard:

Durant chaque année financière depuis 1957, quelles sommes ont été dépensées a) par la Direction des affaires indiennes, b) par la Direction des Services de santé des Indiens et du Nord, c) par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, aux titres (i) de l'administration des affaires indiennes, (ii) des versements aux Indiens, selon les catégories?

M. Dupuis: Je dépose le document.

NIVEAU DES RETOMBÉES RADIO-ACTIVES

Question n° 226—M. Scott:

1. Dans quelle mesure le gouvernement analyse-t-il des échantillons d'aliments, de plantes, de sols, de cultures, de poisson, de gibier et d'animaux de ferme en vue de déterminer le niveau et l'importance des retombées radio-actives?

2. Combien de ces échantillons prélève-t-il et quels sont les cultures, les aliments, les animaux, les sols, le poisson et le gibier qui en font partie?

3. Quelles sont les régions du Canada où de tels échantillons sont prélevés?

4. A quels intervalles les prélève-t-on?

5. Quelles analyses fait-on de ces échantillons et qui est chargé de les faire?

6. Combien de personnes sont affectées à ces analyses?

M. Dupuis: Je dépose le document.

JUSTES SALAIRES DANS LES CONTRATS FÉDÉRAUX

Question n° 304—M. Fisher:

1. Quelles sont, en détail, les étapes que le ministère fédéral du Travail suit dans la préparation des annexes dites de justes salaires attachées aux documents se rapportant aux commissions et aux contrats relatifs aux entreprises de l'État?

2. Par quels moyens le ministère fédéral du Travail s'efforce-t-il de garantir que les taux des salaires régionaux, le nombre d'heures de travail et autres conditions du travail qui sont appliqués au genre de travail spécifié dans la municipalité intéressée sont véritablement à jour?

3. Le ministère fédéral du Travail a-t-il reçu des plaintes soit des entrepreneurs, soit des syndicats, soit d'autres organisations, au cours des dix-huit derniers mois, à propos du problème évoqué à la question 2 et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les organisations qui ont formulé des plaintes et à quelles dates les ont-elles présentées?

DEMANDES DE DOCUMENTS

LE MANITOBA—DÉPLACEMENT D'INDIENS

Demande n° 6—M. Orlikow:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de toutes les lettres, tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un quelconque de ses organismes ou divisions et tout autre gouvernement, ou toute personne ou tout organisme, depuis le 1^{er} janvier 1959, relativement à la proposition émanant du gouvernement du Manitoba ou de la Commission hydro-électrique du Manitoba et tendant à déplacer les Indiens de leurs réserves actuelles à Cedar-Land et à Moose-Lake pour permettre l'aménagement de l'usine hydroélectrique de Grand Rapids.

(La motion est adoptée.)

RAPPORTS DE M. JOSEPH DREAVER

Demande n° 7—M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un exemplaire de tous les rapports de M. Joseph Dreaver, à qui a été confié l'examen des réactions et des recommandations des Indiens de la Saskatchewan à la suite des constatations du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les affaires indiennes.

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Skeena a déjà convenu de réserver la motion jusqu'à aujourd'hui parce que je voulais enquêter davantage sur la qualité de la personne qui était censée avoir préparé le rapport. J'apprécierais beaucoup que l'honorable représentant veuille bien accepter que la motion soit réservée de nouveau jusqu'à mercredi prochain.

M. Howard: J'accepte, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Favreau: Je vous remercie.

(La motion est réservée.)

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, pourrais-je revenir à la 6^e motion?